

Date de dépôt : 10 mai 2021

Pétition

Pour indemniser en partie le nécessaire équipement personnel du personnel enseignant !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, enseignants de l'enseignement secondaire II genevois, demandons par la présente pétition une indemnité de 2000 francs, renouvelable tous les 5 ans, pour l'achat du matériel informatique, des moyens pédagogiques ainsi que des consommables indispensables à notre travail depuis plus d'une vingtaine d'années.

En dépit du projet phare du DIP, « Education au et par le numérique », les moyens informatiques mis à disposition dans les établissements scolaires n'ont jamais permis aux enseignants d'accomplir leur travail sur place et ces derniers doivent réaliser une partie importante de leur travail depuis leur domicile.

Par ailleurs, la fermeture totale des écoles et le recours massif aux outils numériques lors du premier confinement ont démontré que le DIP a pu compter sur l'équipement informatique et pédagogique payé par les enseignants eux-mêmes pour mettre en œuvre en un temps record un enseignement à distance.

En outre, dès la rentrée 2020, le département de l'instruction publique a édicté des directives et des « dispositifs de continuité pédagogique » qui imposent aux enseignants l'utilisation des outils numériques et qui, par conséquent, les contraignent à se doter de matériel numérique personnel (ordinateur, téléphone portable, etc.).

L'UNION considère qu'il est inacceptable que les enseignants financent eux-mêmes les moyens indispensables à l'accomplissement de leur mission d'instruction publique. C'est pourquoi elle revendique que l'Etat employeur

assume ses responsabilités et finance en partie l'achat des outils numériques nécessaires.

N.B. 203 signatures
UNION du corps enseignant
secondaire genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6
1204 Genève